

SOINS COURANTS	PRIMO H (Hospitalisation) Sécurité Sociale + Mutuelle	BASE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTION PLUS Sécurité Sociale + Mutuelle	BIEN ÊTRE Sécurité Sociale + Mutuelle	OPTIMAL Sécurité Sociale + Mutuelle
Consultation et Visite Généraliste ▶ Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ ▶ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	-	100% BR	133% BR	133% BR	148% BR
Consultation et Visite Spécialiste ▶ Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ ▶ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	-	100% BR	166% BR	187% BR	230% BR
Acte en ADI (Radio), ADE (Echographie), ATM (Acte Technique Médical) acte en K ▶ Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ ▶ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	-	100% BR	100% BR	230% BR	250% BR
Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Auxiliaires Médicaux (Infirmier, Kinésithérapeute, Orthophoniste...)	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
Laboratoire pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	250% BR
Laboratoire Hors Nomenclature non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	NEANT	NEANT	50,00 €	70,00 €
Pharmacie et vaccins pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie à 15% vignette orange pris en charge par l'AMO	-	80% BR	80% BR	100% BR	100% BR
Appareillage et Orthopédie pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	150% BR	150% BR + 304,90 €	150% BR + 350,50 €	150% BR + 400,00 €
HOSPITALISATION Etablissement conventionné et non conventionné					
Frais de Séjours - Médicale (DMT 101) - Chirurgicale (DMT 137) - Maternité (DMT 183)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Frais de Séjours en établissements spécialisés si pris en charge par l'AMO - Maison de repos (DMT 166) - Rééducation (DMT 172) - Psychiatrie (DMT 230)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait journalier illimité (à l'exception des établissements Médico-Sociaux pas de prise en charge) - Médecine (DMT 101) - Chirurgie (DMT 137) - Maison de repos (DMT 166) - Rééducation (DMT 172) - Psychiatrie (DMT 230)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Honoraires Praticiens en Chirurgie et Anesthésie ▶ Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹ ▶ Non Signataire de l'OPTAM / OPTAM-CO ¹	220% BR limité à 200,00 € par an 200% BR limité à 200,00 € par an	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR	220% BR limité à 200,00 € par an 200% BR limité à 200,00 € par an	250% BR limité à 400,00 € par an 200% BR limité à 400,00 € par an
Participation Forfaitaire Franchise Actes Techniques si k > 60 ou Frais Réels > 120 €	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Chambre Particulière - Médecine (DMT 101) - Chirurgie (DMT 137) - Maison de repos (DMT 166) - Rééducation (DMT 172) - Psychiatrie (DMT 230) - Maternité (DMT 183)	60,00 € par jour limité à 30 jours par année civile	60,00 € par jour limité à 60 jours par année civile	60,00 € par jour limité à 60 jours par année civile	60,00 € par jour limité à 60 jours par année civile	70,00 € par jour limité à 60 jours par année civile
Frais de Télévision 30 jours par hospitalisation (sous réserve que la facture soit envoyée dans les 30 jours qui suis la sortie de l'hospitalisation)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Forfait Accompagnant 60 jours par année civile	20,00 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour	30,49 € par jour
Transport Sanitaire pris en charge par l'AMO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
COGEMUT FilAssistance Assistance à domicile après hospitalisation (voir conditions)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Forfait Naissance ou Adoption Forfait par enfant	-	228,67 €	228,67 €	240,00 €	250,00 €
DENTAIRE					
Consultation et Soins dentaires pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR + 40,00 € par acte
Parodontologie pris en charge par l'AMO	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Parodontologie Non pris en charge par l'AMO Forfait par année civile	-	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €
Orthodontie acceptée par l'AMO par semestre Forfait par année civile	-	200% BR	200% BR + 304,90 €	200% BR + 500,00 €	200% BR + 650,00 €
PANIER A - 100% SANTÉ- dans la limite des Honoraires de facturation (HLF)²	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
PANIER B Maîtrisé dans la limite des Honoraires de facturation (HLF)² et PANIER C LIBRE					
- Inlay-Core - Inlay-Onlay - Couronne dentaire transitoire - Réparation prothèse remboursé par l' AMO	-	125% BR	135% BR	145% BR	150% BR
- Couronne dentaire - Bridges - Prothèses amovibles remboursées par l'AMO Forfait par année civile	-	245% BR	245% BR + 304,90 €	245% BR + 500,00 €	315% BR + 500,00 €
OPTIQUE 1 équipement correspond à (1 monture + 2 verres) les remboursements s'entendent par verre tous les 2 ans (date d'achat) sauf avis médical et enfant moins de 16 ans⁸					
PANIER CLASSE A - 100% SANTÉ optique - dans la limite du prix limite de vente (PLV)²	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Monture, verres + suppléments remboursement intégral	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
PANIER CLASSE B LIBRE Equipement pris en charge par l'AMO	-				
Monture³	-	60% BR + 70,00 €	60% BR + 80,00 €	60% BR + 90,00 €	60% BR + 100,00 €
Verres simples⁴ A (Forfait par verre)	-	60% BR + 100,00 €	60% BR + 135,00 €	60% BR + 127,00 €	60% BR + 140,00 €
Verres complexes⁵ C (Forfait par verre)	-	60% BR + 100,00 €	60% BR + 135,00 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
Verres très complexes⁶ F (Forfait par verre)	-	60% BR + 100,00 €	60% BR + 135,00 €	60% BR + 152,42 €	60% BR + 174,50 €
Prestations supplémentaires optiques⁷	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Lentilles acceptées ou refusées par l'AMO Forfait par année civile	-	100% BR + 110,00 €	100% BR + 135,00 €	100% BR + 150,00 €	100% BR + 200,00 €
Keratotomie (Chirurgie Laser de l'œil)	-	100,00 € par œil	200,00 € par œil	300,00 € par œil	400,00 € par œil
AIDE AUDITIVE prise en charge par l'AMO - 1 équipement tous les 4 ans					
PANIER CLASSE I 100% SANTÉ - dans la limite du prix limite de vente (HLF)²	-	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels
Panier CLASSE II LIBRE dans la limite des Honoraires de facturation (HLF)² pris en charge par l'AMO Forfait par année civile limité à 2 appareils (1 par oreille)	-	240% BR	240% BR + 304,90 €	240% BR + 370,00 €	240% BR + 440,00 €
ACTE DE PREVENTION					
Tous les actes de prévention prévus par l'arrêté du 8 juin 2006	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Densitométrie osseuse refusée par l'AMO	-	20,00 € tous les 3 ans	20,00 € tous les 3 ans	20,00 € tous les 3 ans	20,00 € tous les 3 ans
Ostéopathe et ou Chiropracteur et ou Etiopathe et ou Pédicure	-	30,00 € séance /2 séances par an	30,00 € séance/ 2 séances par an	30,00 € séance/ 3 séances par an	30,00 € séance/ 4 séances par an
Diététicien et ou Psychologue et ou Psychomotricien et ou Acupuncteur	-	-	-	-	20,00 € séance/ 4 séances par an
Vaccins refusés par l'AMO	-	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	15,24 € par vaccin	20,00 € par vaccin
Cure Thermale pris en charge par l'AMO	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Hébergement pour la Cure Thermale pris en charge par l'AMO	-	121,96 € par an	121,96 € par an	121,96 € par an	200,00 € par an